Arc Jurassien Expo
Courtemelon 5-CP 65
2852 Courtételle

T + 41 32 545 56 11
info@arcjuexpo.ch

Règlement de l'exposition 2026

1. Date et lieu

L'exposition aura lieu vendredi 20 et samedi 21 mars 2026, à la Halle du Marché-Concours à Saignelégier.

2. Buts

- Mettre en valeur les sujets d'élite de nos régions en les présentant au public.
- Réunir les meilleurs animaux pour les mettre en compétition.
- Créer un rapprochement entre les éleveurs de l'Arc jurassien.
- Donner à notre élevage bovin un renom au-delà de nos frontières.

3. Conditions d'admission

- Les exposants seront propriétaires ou copropriétaires de leurs animaux et doivent être membre d'une fédération d'élevage des cantons de l'Arc Jurassien. Le comité d'organisation peut inviter des éleveurs en dehors de l'Arc Jurassien
- Une exploitation pourra présenter un nombre illimité d'animaux lors de l'exposition. Le numéro BDTA de l'exploitation fait foi. Le nombre de place étant limité, le comité d'organisation se réserve le droit de diminuer le nombre maximum de bêtes par exploitant.
- Au moment de l'inscription, les animaux inscrits doivent se trouver sur la BDTA de l'exposant et être présents physiquement sur l'exploitation.
- Les animaux dont le propriétaire est exclu d'expositions ne peuvent être inscrits par un autre exposant durant la période d'exclusion.
- Le comité d'organisation a la compétence pour accepter ou refuser certains animaux.
- Chaque exposant qui inscrit un minimum de 2 vaches à la possibilité d'inscrire des réserves dans le catalogue, soit :
  - 1 vache inscrite = pas de réserve possible
  - 2 et 3 vaches inscrites = 1 réserve
  - 4 vaches inscrites et plus = 2 réserves
- Pour les sections Jersey, Brown Swiss, Simmental, Swiss Fleckvieh et Montbéliarde, au minimum 10 bêtes doivent être inscrites au catalogue par race pour former une catégorie.
- Les sections Simmental, Swiss Fleckvieh et Montbéliarde ont la possibilité d'inscrire des génisses de 12 à 28 mois à l'exposition. Un minimum de 8 génisses inscrites au catalogue par race est requis pour former une catégorie.
- Une catégorie "Longévité" toutes races confondues est au programme de l'expo. Une vache doit atteindre une production de vie d'au moins 50'000 kg de lait au 1er février 2026 pour y être inscrite. Les vaches des races Jersey, Brown Swiss, Simmental, Swiss Fleckvieh et Montbéliarde ont aussi la possibilité d'être classées au sein de la catégorie de leur section.
- Les vaches Holstein et Red Holstein participant au championnat Junior sont nées depuis le 1er janvier 2023 et plus jeunes.
- Les enfants inscrits pour la présentation des veaux sont nés en 2017 et plus jeunes. Les veaux auront maximum 5 mois le jour de l'exposition.

4. Inscriptions

Les inscriptions doivent obligatoirement être faites par internet à l'adresse suivante www.arcjuexpo.ch. Toutes les bêtes doivent être inscrites **jusqu'au lundi 16 février 2026 à 24h00** au plus tard. **Toutes les inscriptions tardives seront refusées**.

L'inscription devra être faite au nom du propriétaire. Un contrôle est effectué chaque année avec la BDTA. En cas d'informations incorrectes, l'inscription sera refusée (le nom et prénom du propriétaire + celui du fils est accepté). Les inscriptions erronées ne seront pas prises en compte.

L'inscription sera considérée comme valable dès que la finance d'inscription aura été versée.

5. Finance d'inscription

Le montant de CHF 110.- sera encaissé pour chaque vache inscrite dans le catalogue ainsi qu'un montant de CHF 60.- par génisse. **La finance d'inscription de toutes les vaches et génisses publiées dans le catalogue doit être versée.** Aucune déduction ou remboursement ne sera accepté pour les vaches et génisses qui ne seront pas volontairement présentées par l'éleveur.

Hormis les enfants, chaque exposant devra fournir une à plusieurs journées de travail, soit 1 à 2 vaches : 1 jour; 3 à 4 vaches : 2 jours; 5 vaches et plus : 3 jours. Une fois les journées de travail terminées, une partie de la finance d'inscription sera restituée pour autant que les horaires de travail soient respectés. Le comité d'organisation se réserve le droit de diminuer la restitution. Les exposants s'annoncent lors de l'inscription du bétail et seront ensuite convoqués.

Une rétribution de CHF 50.- par demi-journée sera directement versée une fois le travail achevé.

6. Conditions sanitaires

- Tous les animaux exposés doivent faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction au sens de la législation fédérale sur les épizooties (IBR, IPV, leucose, langue bleue, etc.) et seront munis d'un document d'accompagnement valable (déplacement temporaire). Tous les animaux seront identifiés au moyen des 2 boucles auriculaires officielles.
- Seuls les bovins provenant d'exploitations reconnues indemnes de BVD peuvent être présentés. Les exposants devront présenter l'extrait de la BDTA indiquant que leur exploitation est libre de BVD et que :
    - L'exposition de bétail est réservée uniquement aux seuls animaux provenant d'exploitation vertes ou aux animaux testés négatifs au virus de la BVD. Les bovins provenant d'exploitations orange doivent avoir été testés négatifs au virus de la BVD (virologie par PCR) et ne doivent pas avoir fait l'objet d'un déplacement entre deux exploitations dans les 30 jours avant la date d'entrée à l'exposition.
    - Aucun bovin de l'exploitation d'origine des animaux présentés à l'exposition n'est sous interdiction de déplacement.
    - Les échantillons seront transmis au laboratoire du SCAV Neuchâtel, Rue Jehanne de Hochberg 5, 2000 Neuchâtel, T : 032 889 68 30 pour analyse, **jusqu'au 5 mars 2026**. Ils devront porter la mention « Arc JU Expo 2026 ».

Ces conditions sanitaires ne tiennent pas compte des directives supplémentaires qui pourraient être imposées par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et par le comité d'organisation.

7. Assurance

Une assurance collective sera conclue par les organisateurs. Montants assurés : CHF 6'000.- par vache, CHF 4'000.- par génisse et CHF 2'000.- par veau. L'assurance fera partie de la finance d'inscription. Les montants à assurer supérieurs à ceux ci-dessus devront être établis personnellement par l'éleveur et seront à sa charge.

8. Fourrage

- Du regain de bonne qualité sera à disposition.
- Interdiction de prendre des ensilages.

9. Clippage

Le comité d'organisation n'organise pas le clippage. Chaque exposant s'arrange individuellement pour clipper ses animaux.
Le couloir central de l'écurie doit rester entièrement accessible sur toute sa longueur. Il est interdit d'y entreposer des cages de clippage.

10. Traite

- L'installation de traite sera fonctionnelle le vendredi soir.
- Les animaux qui seraient sous traitement antibiotique sont à annoncer lors du contrôle d'entrée. Ils doivent être clairement signalés avant la traite et **doivent être traits séparément**.
- **Des échantillons de chaque vache seront prélevés**.

11. Arrivée des animaux

- Le contrôle vétérinaire sera effectué à l'entrée. Des bêtes peuvent être refusées pour des conditions sanitaires non-conformes.
- Les animaux qui n'auront pas été lavés et préparés à l'avance seront refusés.
- Le vendredi après-midi, les animaux des races Simmental, Swiss Fleckvieh et Montbéliarde devront arriver de 15h00 à 17h00. Pour les autres races, l'arrivée des vaches le soir pourra avoir aura lieu de 19h30 à 21h00.
- Le samedi matin, l'arrivée des vaches et des veaux aura lieu de 05h00 à 07h30. **Dès 07h30, les portes de la halle seront fermées**.
- Les documents d'accompagnement des animaux avec une copie seront remis lors du contrôle d'entrée au vétérinaire officiel.
- Les dossards à porter seront retirés au bureau de l'exposition.

12. Ecuries

- Les propriétaires seront libres de placer leurs animaux hors des éventuelles places réservées par l'organisation.
- **Les exposants doivent respecter les places réservées ainsi que le nombre d'animaux planifiés dans les écuries par le comité d'organisation.**
- Il est interdit d'abandonner des déchets dans la paille et dans le fumier. Des poubelles sont à disposition. Les éleveurs sont priés de ranger leurs affaires et déchets au départ de l'expo. Des contrôles seront effectués et des sanctions pourront être prises par le comité d'organisation.

13. Classement

Les animaux des races Holstein et Red Holstein seront classés d'après la couleur de leur robe (noire / rouge). Les Jersey, Brown Swiss, Simmental, Swiss Fleckvieh et Montbéliardes seront classées séparément selon leur appartenance à leur race respective.

14. Préparation et présentation

- Avec l'inscription, l'exposant, l'éleveur, le détenteur et le préparateur de l'animal s'engagent à observer strictement les dispositions du règlement d'exposition de la CTEBS régissant la préparation et la présentation d'animaux aux expositions.
- Le classement des animaux se fera au ring devant le public. Les exposants présentent eux-mêmes leurs bêtes et sont responsables de se présenter à l'heure dans le pré-ring.
- Les animaux qui ne sont pas présentés à temps à l'entrée du ring ne seront pas classés.
- Sauf indication contraire de l'organisateur, l'éleveur doit présenter son animal dans la catégorie inscrite dans le catalogue.
- Les animaux seront présentés avec un licol en cuir, entièrement tondus, lavés soigneusement et avec des pieds parés. Ils seront habitués à défiler lentement.

15. Départ des animaux

- Le départ des animaux a lieu à la fin de la manifestation, soit à partir de 22h30 le vendredi et 16h00 le samedi.
- **Chaque exposant recevra une plaquette d'écurie à retirer au bureau de l'exposition avec les documents d'accompagnement timbrés**.

16. Disposition finale

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident causé par du bétail lors de la manifestation. L'éleveur est responsable de ce dernier.

Le comité d'organisation peut compléter ou modifier le présent règlement en tout temps.

En participant à l'exposition, chaque éleveur accepte les conditions du présent règlement.

Saignelégier, le 4 novembre 2025

Le comité d'organisation